



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2024_0161

MUba Eugène Leroy

Echange d'ouvrages et prix de vente pour
la boutique

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2° et 10°,

Vu la décision en date du 15 juillet 2010 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées et des produits mis en vente au MUba Eugène Leroy lors des expositions et collections permanentes,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 mai 2024 portant nomination de Bénédicte DUVERNAY, régisseur intérimaire et Claire FOUQUET, Nathalie DELBARRE et Nohra DAOUD, mandataires suppléants ;

Considérant la proposition de la Boutique du Lieu (Croix 59170) d'échanger des catalogues anciens du MUba Eugène Leroy contre des livres de leur catalogue,

Considérant que cette transaction ne constitue pas une libéralité puisque le présent échange est effectué à valeur monétaire équivalente,

DECIDONS

Les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune.

Article 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2024,



**Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing**

Accusé Réception en Préfecture le :

12 JUN 2024

Publié sur le site de la Ville le :

12 JUN 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_161 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/06/2024

Objet : Décision échange livres et prix avec la boutique du lieu

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 12/06/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0161 - D_cision Echanges livres _ Prix avec la Boutique du Lieu - sign_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240606-DAJI_D2024_161-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/06/2024